



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL**

Conseil du **21 septembre 2015**

Délibération n° 2015-0663

commission principale : **finances, institutions, ressources et organisation territoriale**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2015**

service : **Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances**

**Rapporteur : Monsieur le Vice-Président Brumm**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 165

Date de convocation du Conseil : Mardi 1er septembre 2015

Secrétaire élu : Madame Elsa Michonneau

Affiché le : Mercredi 23 septembre 2015

Présents : MM. Collomb, Kimelfeld, Mme Vullien, MM. Bret, Da Passano, Mme Guillemot, M. Abadie, Mme Picot, MM. Le Faou, Philip, Mme Geoffroy, MM. Galliano, Passi, Mme Dognin-Sauze, MM. Colin, Charles, Brumm, Mme Le Franc, MM. Crimier, Barral, Mme Frih, M. Claisse, Mme Laurent, M. Llung, Mmes Vessiller, Cardona, MM. Vesco, Vincent, Rousseau, Desbos, Mme Bouzerda, M. Berthilier, Mme Frier, MM. Kepenekian, Eymard, Mme Rabatel, MM. Calvel, Barge, Bernard, Rudigoz, Pouzol, Sellès, Mmes Brugnera, Baume, M. George, Mme Belaziz, M. Suchet, Mme Piantoni, M. Aggoun, Mme Ait-Maten, M. Artigny, Mme Balas, M. Barret, Mmes Basdereff, Beautemps, M. Bérat, Mme Berra, MM. Blache, Blachier, Boumertit, Bousson, Bravo, Broliquier, Buffet, Mmes Burillon, Burricand, MM. Cachard, Casola, Chabrier, Charmot, Cochet, Cohen, Compan, Mme Corsale, M. Coulon, Mmes Crespy, Croizier, M. Curtelin, Mme David, M. David, Mmes de Lavernée, de Malliard, MM. Denis, Dercamp, Devinaz, Diamantidis, Mme Fautra, MM. Fenech, Forissier, Fromain, Gachet, Mmes Gailliout, Gandolfi, Gardon-Chemain, MM. Gascon, Genin, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gillet, Girard, Mme Glatard, MM. Gomez, Gouverneyre, Grivel, Guillard, Guimet, Hamelin, Havard, Hémon, Mmes Hobert, Iehl, M. Jacquet, Mme Jannot, M. Jeandin, Mme Laval, M. Lebuhotel, Mmes Lecerf, Leclerc, MM. Longueval, Martin, Mmes Maurice, Michonneau, Millet, MM. Millet, Moretton, Moroge, Mme Nachury, M. Odo, Mmes Panassier, Peillon, Perrin-Gilbert, M. Petit, Mmes Peytavin, Picard, M. Piegay, Mme Pietka, M. Pillon, Mmes Poulain, Pouzergue, MM. Quiniou, Rantonnet, Mmes Reveyrand, Reynard, MM. Roche, Roustan, Mme Runel, M. Sannino, Mme Sarselli, M. Sécheresse, Mme Servien, M. Sturla, Mme Tifra, MM. Uhlich, Vaganay, Mme Varenne, MM. Vergiat, Veron, Vial, Vincendet.

Absents excusés : M. Butin (pouvoir à Mme Laurent), Mme Cochet (pouvoir à M. Jacquet), MM. Kabalo (pouvoir à M. Devinaz), Lavache (pouvoir à M. Geourjon), Rabehi (pouvoir à Mme Fautra).

Absents non excusés : M. Boudot.

**Conseil du 21 septembre 2015****Délibération n° 2015-0663**

commission principale : finances, institutions, ressources et organisation territoriale

objet : **Dotation de solidarité communautaire (DSC) 2015**

service : Direction générale déléguée aux ressources - Direction des finances

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 1 septembre 2015, par lequel monsieur le Président expose ce qui suit :

Par délibération du Conseil n° 2011-2641 du 12 décembre 2011, la Communauté urbaine de Lyon a défini les modalités de fixation de l'enveloppe de la dotation de solidarité communautaire (DSC) à répartir : elle représente 2 % des dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif du budget principal de la Communauté urbaine de Lyon.

Les dépenses réelles de fonctionnement inscrites au budget primitif 2015 du budget principal de la Métropole de Lyon, dans le périmètre de l'ex-Communauté urbaine de Lyon, s'élèvent, hors DSC, à 997 434 199 €. Spontanément, le montant de la DSC aurait dû être de 20 355 799,98 €. L'enveloppe pour l'année 2015, calculée selon les règles arrêtées en 2011, aurait ainsi été inférieure au montant de l'enveloppe effective de l'année 2014. Il est apparu préférable de reconduire, de façon exceptionnelle vu les contraintes budgétaires pesant sur la Métropole, le montant de l'enveloppe à son niveau antérieur au budget primitif 2015.

Le tableau, ci-après annexé, donne les montants des dotations individuelles de DSC pour l'année 2015, pour les Communes déjà bénéficiaires du dispositif en 2014.

La Commune de Quincieux n'entre pas dans l'enveloppe votée en début d'année. Elle bénéficiera, néanmoins, d'une attribution déterminée au moment du vote de la deuxième décision modificative qui doit intervenir en fin d'année. L'enveloppe globale de la DSC sera ajustée du montant qu'il aura été choisi d'accorder à Quincieux. Pour mémoire, l'attribution de première année par la Commune de Lissieu avait été fixé, en 2011, à la somme de 150 € ;

Vu ledit dossier ;

Oui l'avis de sa commission finances, institutions, ressources et organisation territoriale ;

**DELIBERE**

**1° - Acte** que les montants individuels de la dotation de solidarité communautaire des Communes déjà bénéficiaires en 2014 sont, pour l'année 2015, ceux figurant dans le tableau ci-après annexé.

**2° - Charge** monsieur le Président de notifier cette décision aux services préfectoraux.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme.

**Reçu au contrôle de légalité le : 23 septembre 2015.**